

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170425-D2017-29-DE
Date de télétransmission : 26/04/2017
Date de réception préfecture : 26/04/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-29 en date du 25/04/2017 portant approbation d'une demande de subvention complémentaire pour l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 avril 2017, à 18H30, suivant convocation en date du 19 avril 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, BERGER Thierry, CASTANET Christine, ALAMARGOT Sylvie, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique.

Représenté : Mme HARGE Andrée procuration à GILLES Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2016-44 en date du 29/06/2016 il a été décidé de réaliser un aménagement de sécurité aux abords de l'école maternelle, du cours de tennis et de la salle polyvalente, le long de la RD 19A.

Il rappelle qu'il s'agit d'aménager le parking, en vue de sécuriser le stationnement le long du cours de tennis en incorporant une place pour personne à mobilité réduite. Une autre zone de stationnement sera réalisée face à l'entrée du cours de tennis pour laquelle une acquisition de terrain d'environ 500 m² sera nécessaire.

Le projet ayant dû être modifié pour permettre d'effectuer des travaux d'évacuation et de traitement des eaux de ruissellement du fait de la création de cet ouvrage, le Maire présente le nouveau prix d'objectif, soit 102 000 € TTC, ainsi que le plan de financement correspondant. Il précise qu'une subvention de 22 350,00 euros a été accordée à la commune, sur le projet initial, par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et propose de déposer une demande d'aide complémentaire.

Il propose également de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à l'Agence Technique Départementale. Le montant de la prestation s'élèverait à 1590,00 € HT soit 1908,00 € TTC.

DEPENSES	
Travaux et acquisition de terrain	85000,00
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	1590,00
TVA	17318,00
TOTAL TTC	103908,00
RECETTES	
Subvention Conseil Départemental	25500,00
Emprunt	59000,00
Fonds propres	19408,00
TOTAL	103908,00

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 26 avril 2017.

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170425-D2017-29 DE
Date de télétransmission : 26/04/2017
Date de réception préfecture : 26/04/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement réalisé par l'ATEC et le coût d'objectif global de l'opération modifié soit 86 590,00 € HT soit 103 908,00 € TTC.

APPROUVE le plan de financement modifié présenté ci-dessus.

MANDATE le Maire en vue de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

DECIDE de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne. Montant de la prestation : 1590,00 € HT soit 1908,00 € TTC.

AUTORISE le maire à signer le marché de travaux et tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération.

A La Geneytouse, le 26 Avril 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 26 avril 2017.